

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/03/2016

Réception par le Prefet : 22/03/2016

Publication : 24/03/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CG-2016-2-5-1

Séance du vendredi 18 mars 2016

### POLITIQUE DE L'ACTION TERRITORIALISÉE

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSE AVEC PROCURATION :**

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- inscrit les crédits de paiement suivants :

En investissement :

	CP PS	CP PIL
Piémont Val d'Argent Pays Welche	1 797 669	327 696
Colmar Fecht et Ried	765 002	682 391
Florival Vignoble Plaine du Rhin	750 932	331 795
Thur Doller	1 206 676	236 048
Région Mulhousienne	2 391 758	1 247 949
Trois Pays	1 239 245	278 157
Sundgau	2 120 406	869 627
total	10 271 688	3 973 663

Ainsi qu'au titre du guide des aides « associations culturelles et établissements publics du culte » : 563 934 €.

En fonctionnement :

PS Piémont Val d'Argent Pays Welche	471 248
PS Colmar Fecht et Ried	334 718
PS Florival Vignoble Plaine du Rhin	253 523
PS Thur Doller	479 790
PS Région Mulhousienne	495 700
PS Trois Pays	483 385
PS Sundgau	324 780
Journée des secrétaires de Mairie	2 000
Réseau des acteurs des territoires de vie	3 000
total	2 848 144

- inscrit une autorisation de programme de 1 517 324 € pour la programmation 2016 des projets d'intérêt local,

- abroge le dispositif d'aide relatif aux établissements publics du culte et aux associations culturelles, soit :
  - délibération CP 2013-7-5-7 du 5 juillet 2013 en ses dispositions relatives aux établissements publics du culte et aux associations culturelles,
  - délibération CG 2009-5-5-1 du 9 décembre 2009.

- donne délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre de ces politiques,

- autorise la modification des lignes suivantes au sein du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 :

- réduction de 9 994 € sur la ligne 44-1 "programme GERPLAN - Volet environnemental" Communauté de Communes du Pays du Ried Brun ;
- augmentation de 9 994 € sur la ligne 44-2 "Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois"

- autorise la modification des lignes suivantes au sein du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2014-2019 :

- réduction de 54 485 € sur la ligne 111-1 "programme GERPLAN - Volet environnemental" CC Ill et Gersbach ;
- augmentation de 54 485 € sur la ligne 111-2 "Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois"

- donne délégation à la commission permanente pour approuver les avenants aux Contrats de Territoire de Vie correspondants et autoriser le Président à les signer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité